

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

RÈGLEMENT DU BUDGET 2018 - (N° 1947)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 24

présenté par

Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
 Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David,
 Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico,
 Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier,
 M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
 M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

« (en points de produit intérieur brut)

«

	Exécution 2018	LFI 2018		LPFP 2018-2022	
		Soldes prévus	Écart	Soldes prévus pour 2018	Écart
Solde structurel (1)	- 2,5	- 2,1	- 0,4	-2,1	- 0,4
Solde conjoncturel (2)	0,2	- 0,4	0,6	- 0,4	0,6
Mesures ponctuelles et temporaires (3)	- 0,2	- 0,2	0,0	- 0,2	0,0
Solde effectif (1+2+3)	- 2,5	- 2,8	0,2	- 2,8	0,2

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à modifier le niveau des soldes structurel et conjoncturel de l'exécution 2018 :

- Le déficit structurel est revu à la hausse, pour atteindre 2,5 % du PIB ;
- Le solde conjoncturel devient positif, pour atteindre 0,2 % du PIB.

Cette dégradation du solde structurel s'explique par les conséquences de la politique mise en œuvre par le Gouvernement, notamment en matière de rendement des prélèvements obligatoires.